



## DÉCISION

N° : 2024-46

Exécutoire le : 28 FEV. 2024

Publiée / Notifiée le : 27 FEV. 2024

Visée le : 28 FEV. 2024

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché n°23045

#### Réfection du sol sportif du Gymnase G1 du Marlioz à Aix les Bains Avenant n° 2 relatif à des prestations supplémentaires

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,  
Considérant la notification effectuée le 15/11/2023 à l'entreprise ST GROUPE

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : AVENANT

A la suite d'échanges avec les différentes associations pratiquant au sein du Gymnase G1 du Marlioz, il s'est avéré que la pose d'équipements spécifiques pour la pratique des sports soit nécessaire. Ces équipements supplémentaires nécessitent la rehausse du sol et la mise en place des barrières de rink en permanence.

En raison de ces équipements supplémentaires, il convient de prolonger la durée du marché de deux jours, soit jusqu'au 29/02/2024.

Cet avenant a une incidence financière sur le marché ; le marché passe de 197 132 € HT à 209 951,30 €, soit une augmentation de 6.5%.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement par Yves MERCIER

le 27/02/2024 08:30:34





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 2

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

GRAND LAC – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET  
1500 BD LEPIC  
73106 AIX LES BAINS

**B - Identification du titulaire du marché public**

ST GROUPE  
ZAC PIOCH LYON  
34 160 BOISSERON

**C - Objet du marché public**

- Objet du marché public: Marché n° 23045\_ Réfection du sol sportif du Gymnase G1 du Marlioz à Aix les Bains
- Date de la notification du marché public : 15/11/2023
- Durée d'exécution du marché public : 5 semaines du 11/12/2023 au 19/01/2024, hors période de préparation
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : .....20%
  - Montant HT : .....197 132 €
  - Montant TTC : .....236 558.40 €

## D – Rappel de l'avenant n°1

L'avenant n°1 avait pour objet de rectifier une erreur matérielle dans l'AE ; le numéro de SIRET était erroné.

## E- Objet de l'avenant n°2

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Equipements spécifiques pour la pratique prenant en compte la réhausse du sol et la mise en place des barrières de rink en permanence :

- Buts de basket transversaux – augmentation du déport de 1m
- Buts de hand escamotables
- Poteaux de badminton sur embase + potelet support de filet réglable + filets

En raison de la pose d'équipements supplémentaires, il convient de prolonger la durée du présent marché de 2 jours soit jusqu'au 29/02/2024.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : .....20%
- Montant HT : .....12 819.30€
- Montant TTC : ..... 15 383.16€
- % d'écart introduit par l'avenant : 6.5 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : .....20%
- Montant HT : .....209 951.3 €
- Montant TTC : .....251 941.56 €

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PLACHETKA Stefan PRESIDENT	BOISSERON LE 23/02/2024	 SAS ET GROUPE ZAC Ploch Lyon 39440 BOISSERON TEL 04 77 91 00 00 - FAX 04 77 91 70 URL : 419 127 808 0023 www.sigroupe.fr APE 4711Z - Capitaux de 600000€

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A Aix-les-Bains, le 27/02/2024

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

Signé électroniquement par Yves MERCIER

le 27/02/2024 08:32:06





## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2024-46 : Marché n.23045 : Réfection du sol sportif du Gymnase G1 du Marlioz à Aix les Bains Avenant n. 2 relatif à des prestations supplémentaires

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/02/2024

---

**Numéro de l'acte :** dec624 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240227-dec624-AI

---

**Date de décision :** 27/02/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

